

Recherche et Développement des entreprises en 2024

Notice explicative

II - Identification de votre société

On s'intéresse ici aux informations générales concernant votre société (Raison sociale, SIREN, ...), puis à la nature de vos travaux de R&D (grands domaines de recherche, technologies utilisées, ...). Si vous n'avez pas effectué de travaux de R&D en 2024, merci de compléter le questionnaire jusqu'à la question 19 page 4 du questionnaire.

R&D	La R&D englobe les travaux systématiques et de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Pour être considérée comme relevant de la R-D, une activité doit remplir cinq critères de base. L'activité considérée doit comporter un élément : - de nouveauté - de créativité - d'incertitude et être - systématique - transférable et/ou reproductible Ces cinq critères doivent être remplis, au moins en principe, chaque fois qu'une activité de R-D est entreprise, que ce soit de façon continue ou à titre occasionnel.
Collaboration de recherche	Dans le cadre d'une « collaboration de recherche avec des acteurs publics de la recherche », les entreprises peuvent mener un projet de R&D avec des organismes publics (EPST, EPIC, ...), des universités ou des établissements d'enseignement supérieur. On parle de collaboration lorsque les parties poursuivent un objectif défini en commun, en se partageant le travail ainsi que les risques du projet (notamment financiers, technologiques et scientifiques) et ses résultats. Dans ce cadre, l'entreprise peut exécuter des travaux de R&D en interne avec ses propres moyens et personnels.
Innovation	L'innovation technologique en produits/services : la R&D permet, d'un point de vue technologique, l'amélioration d'un produit déjà existant ou la création d'un nouveau produit. Si votre entreprise appartient à un groupe, la recherche de votre entreprise peut être utilisée par une autre entreprise du groupe pour innover. L'innovation technologique en procédés : comme ci-dessus mais porte sur les procédés de production mis en œuvre dans votre entreprise ou son groupe.
Brevet	On compte le nombre de brevets déposés au cours de l'exercice, par votre entreprise ou par son groupe, qui sont directement issus des travaux de R&D réalisés par votre entreprise. Un même brevet peut faire l'objet de plusieurs dépôts (Institut national de la propriété industrielle, Office européen des brevets, United States patent and trademark office,...), il sera alors comptabilisé une seule fois.

Vos projets et activités de R&D peuvent être répartis **par grands domaines en fonction de leur finalité première. Chaque dépense doit être affectée au domaine principal auquel elle contribue, et non à ses effets secondaires ou bénéfices indirects.** Si un projet de R&D répond à plusieurs objectifs, la dépense doit être répartie proportionnellement entre les différents domaines.

Biotechnologies	La biotechnologie est un domaine qui recouvre l'ensemble des technologies et applications ayant recours à l'utilisation ou à la modification de matériaux vivants dans un objectif de recherche scientifique pour accroître les connaissances humaines, ou dans un objectif commercial afin de créer un produit ou service.
Nanotechnologies	Les nanotechnologies sont un ensemble de technologies permettant de manipuler, d'étudier ou d'exploiter des structures et systèmes de très petite taille (le plus souvent moins de 100 nanomètres).
Nouveaux matériaux	Recherche sur des matériaux nouveaux pour le marché ou pour votre société.
Intelligence artificielle	L'intelligence artificielle fait référence aux systèmes utilisant des technologies comme la fouille de textes (text mining), la vision par ordinateur, la reconnaissance automatique de la parole, la génération automatique de texte, l'apprentissage automatique, le deep learning. L'intelligence artificielle rassemble et utilise des données pour prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés, la meilleure action pour aboutir à des résultats spécifiques.

Protection de l'environnement	La R&D pour la protection de l'environnement désigne les activités visant à identifier, développer et améliorer des technologies, procédés ou pratiques permettant de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elle englobe : l'identification et l'analyse des sources de pollution, l'étude des mécanismes de dispersion des polluants dans l'environnement ainsi que de leurs effets sur l'homme, les espèces et la biosphère, le développement de solutions et de technologies de prévention et de dépollution, l'amélioration des pratiques environnementales. Cette rubrique couvre aussi la R&D destinée à la conception d'équipements et instruments de mesure, d'analyse, de traitement et de réduction de la pollution. Sont concernés les domaines suivants : la protection de l'air extérieur (hors réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), production d'énergie renouvelable et économie d'énergie), la gestion des eaux usées, la gestion des déchets (hors récupération et transformation en matières premières), la protection et dépollution des sols et des eaux, la réduction du bruit et des vibrations, la protection de la biodiversité (écosystèmes, espèces et habitats naturels) et la protection contre les rayonnements. Sont exclues les activités qui ont trait à la gestion des ressources naturelles ou à la lutte contre le réchauffement climatique tels que définis ci-après.
Lutte contre le réchauffement climatique	La R&D pour la lutte contre le réchauffement climatique a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en mettant au point de nouveaux processus et technologies. Elle inclut notamment : - réduction des émissions de GES des processus de production (agricoles, industriels, etc.) - captage et stockage des GES (CO2, méthane, etc.) - fabrication de produits moins émetteurs de GES (ex : R&D sur véhicules électriques et plus généralement l'électrification de l'utilisation de l'énergie) Sont exclues les activités de R&D qui ont trait à la gestion des ressources naturelles (production d'énergie renouvelable, économie d'énergie) ou à la protection de l'environnement (lutte contre la pollution atmosphérique, etc.).
Gestion des ressources naturelles	La R&D pour la gestion durable des ressources naturelles couvre les travaux de R&D visant à optimiser la gestion des ressources naturelles et à réduire leur exploitation. Elle inclut : la production d'énergies renouvelables, les économies d'énergie, la réduction de l'utilisation de ressources minérales, forestières et fossiles (y compris par la récupération des matières de recyclage), et les économies et la gestion durable de la ressource en eau. La R&D sur tous les domaines ci-dessus, concerne les activités et produits visant à - mesurer et contrôler les économies de ressources réalisées (énergie, matière, eau) - minimiser la consommation de ressources naturelles et les déperditions de chaleur ou d'énergie, - maximiser la récupération et la réutilisation des ressources naturelles (énergie, matière, eau) Sont exclues les activités de R&D qui ont trait à la protection de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique tels que définis plus haut.
Sciences humaines et sociales	L'économie, la gestion, l'organisation du travail, les modélisations marketing...
Défense	La défense nationale

III - Branches de R&D

Dans cette partie, il faut renseigner la/les branche(s) dans la/lesquelle(s) votre société a effectué des travaux de R&D en 2024.
Les parties suivantes (partie IV à VII incluse) sont à imprimées autant de fois que vous déclarez de branches de R&D.

IV - Répartition des dépenses intérieures de R&D sur la branche de R&D en 2024

Informations générales sur la branche de R&D	
Dans cette partie, il faut renseigner les informations principales de la branche de recherche à la question 38 , notamment le chiffre d'affaires de la branche de R&D, le chiffre d'affaires à l'exportation et les effectifs en personnes physiques.	
Chiffre d'affaires de la branche	Il s'agit ici du Chiffre d'affaires total de la branche de R&D hors taxes en k€
Effectif de la branche	Il s'agit ici de l'effectif total de la branche de R&D en personnes physiques au 31/12, qu'il soit affecté à des tâches de R&D ou non.

Dans cette partie, il faut renseigner les dépenses intérieures de R&D de la branche de recherche déclarée à la **question 37** selon trois ventilations différentes : selon sa nature de charge, selon la catégorie de recherche, et enfin selon les départements géographiques.

Dépenses intérieures de R&D	Les dépenses intérieures de R&D correspondent à la somme des rémunérations et charges, des autres dépenses courantes et des dépenses en capital.
Dépenses courantes de R&D	Les dépenses courantes de R&D comprennent : (1) Rémunérations et charges du personnel de R&D : L'ensemble des salaires et traitements des effectifs de R&D ainsi que la totalité des charges (sociales et fiscales) qui leur sont liées. Les coûts salariaux des catégories de personnel qui ne sont pas considérés comme faisant partie des effectifs de R&D (personnel de sécurité et d'entretien, par exemple) doivent être exclus de cette rubrique et comptabilisés avec les autres dépenses courantes. (2) Frais généraux de R&D (hors frais de sous-traitance) : Elles prennent en compte les autres dépenses (hors taxes) liées à la réalisation des travaux internes de R&D en dehors des dépenses en capital. Il s'agit d'achats de petit matériel et outillage (hors achat de logiciels), de matières premières, de produits consommables, ainsi que des frais administratifs et des dépenses supportées au titre des services, y compris les honoraires pour essais et études et <u>les coûts liés aux personnels extérieurs à l'entreprise</u> (comptes 621 et 622). Elles s'entendent hors amortissements, c'est-à-dire hors provisions ou imputations liées à l'usure du capital.
Dépenses en capital de R&D avant amortissement	Elles correspondent aux dépenses annuelles brutes hors taxes relatives à l'acquisition d'éléments du capital fixe utilisés pour les activités de R&D menées par l'entreprise, sans déduction quelconque liée à l'amortissement. Selon le plan comptable, il s'agit donc des nouveaux actifs immobilisés dans l'année pour les activités de R&D. Elles comprennent : (3) Les achats de terrains, les dépenses engagées pour la construction ou l'achat de bâtiments, y compris les dépenses occasionnées par d'importants travaux d'amélioration, de modification ou de réparation ; (4) Les achats d'instruments et équipements (gros matériel ou équipement lourd utilisé pour les travaux de R&D) ; (5) Les achats de logiciels immobilisés ; (6) Les frais de développement de R&D immobilisés portés au compte 203, y compris les nouveaux brevets et droits de propriété intellectuelle immobilisés portés au compte 205 (les frais de R&D immobilisés au titre de l'exercice et n'apparaissant pas dans la rubrique des dépenses courantes sont portées ici - norme IAS 38 sur l'immobilisation des frais de R&D) y compris les autres produits de la propriété intellectuelle. - dont rémunérations de développement du personnel portées au compte 203 rémunéré directement par votre société, inclus dans le (6).
Recherche fondamentale	La recherche fondamentale consiste en des travaux de recherche expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.
Recherche appliquée	La recherche appliquée consiste en des travaux de recherche originaux entrepris en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et dirigés principalement vers un but ou un objectif pratique déterminé.
Développement expérimental	Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques – fondés sur les connaissances tirées de la recherche et l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances techniques – visant à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou à améliorer les produits ou procédés existants.
Amortissement des dépenses en capital	Il s'agit ici des dotations aux amortissements ou dépréciation des immobilisations sur l'année en cours.

V - Dépenses de sous-traitance de R&D (achat de prestation de services) engagées par votre entreprise dans la branche de R&D en 2024

Dans cette partie, il faut renseigner les dépenses extérieures de R&D de la branche de recherche, c'est-à-dire, les sous-traitances et les collaborations de travaux de R&D ventilées selon plusieurs secteurs.

Dépenses de sous-traitance de R&D	Les dépenses de sous-traitance ou dépenses extérieures hors taxes de R&D correspondent aux sous-traitances et collaborations de travaux de R&D (comptes 604 et 611). Il s'agit des dépenses hors taxes de programmes complets ou partiels de R&D exécutés par un tiers, pour le compte de votre société, à l'exclusion des commandes de fournitures ou de simples prestations de service liées aux travaux de R&D effectués par votre société et prises en compte au titre des dépenses intérieures. Les dépenses extérieures de R&D en direction
--	---

	des centres techniques et des organismes professionnels s'entendent hors cotisations forfaitaires qui leur sont versées.
Dépenses de sous-traitance de R&D financées par contrats publics	Dépenses de sous-traitance (voir plus haut), spécifiquement associées aux travaux de R&D qui relèvent d'un contrat public remporté par votre société.

VI - Financements hors taxes consacrés par votre entreprise en 2024 à des activités de R&D dans la branche de R&D

Dans cette partie, on s'intéresse aux ressources perçues par la branche de recherche (contrats, subventions, avances, ...) ventilées selon plusieurs secteurs (Etat, Enseignement Supérieur, Entreprises, Union Européenne, ...)

Financements	Elles regroupent les fonds reçus au titre de contrats, les subventions et les avances sur des programmes spécifiques de R&D, ainsi que les crédits incitatifs publics (à l'exception des aides fiscales dédiées à l'innovation comme le crédit d'impôt recherche, ou les aides aux jeunes entreprises innovantes). L'autofinancement de l'entreprise ne doit pas y figurer.
---------------------	---

VII - Personnels employés aux activités de R&D dans la branche de R&D en 2024

Dans cette partie, on s'intéresse aux effectifs de R&D de la branche de recherche de R&D selon les fonctions qu'ils exercent, en Personnes Physiques (PP) et en Equivalent Temps Plein (ETP).

ETP consacré à la R&D	Les ETP consacrés à la recherche doivent être calculés <u>au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année</u> . Par exemple, pour 3 chercheurs à mi-temps sur l'année et à 80 % sur des projets de R&D, on a : $ETP_{tot} = 3.00 \times 0.50 \times 0.80 = 1.2 ETP$
(1) Chercheurs et Ingénieurs de R&D	Les <u>chercheurs et ingénieurs de R&D</u> sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances. Ils mènent des recherches et améliorent ou développent des concepts, théories, modèles, instruments techniques, logiciels ou méthodes opérationnelles. Y sont compris aussi : les doctorants (dont les bénéficiaires d'une convention Cifre), les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.
(2) Techniciens de R&D	Les <u>techniciens de R&D</u> sont les personnels d'exécution placés auprès des chercheurs pour assurer le soutien technique des travaux de R&D. Ces personnels se distinguent des chercheurs dans la mesure où il n'entre pas dans leurs fonctions de définir ou d'orienter les travaux de recherche, mais plutôt d'en assurer le support logistique.
(3) Personnel support de R&D	Le personnel support de R&D comprend les ouvriers et les administratifs : - <u>Ouvriers de R&D</u> : Il s'agit ici des personnels ouvriers spécifiquement affectés aux travaux de R&D. - <u>Administratifs de R&D</u> : Les administratifs sont les personnels, cadres ou non cadres, affectés aux tâches administratives liées aux travaux de recherche.
Personnes physiques (PP)	Il s'agit du nombre d'agents <u>présents au 31/12</u> dans la branche de recherche, quelle que soit leur <u>quotité de travail et leur période d'activité sur l'année</u> .
Personnel de R&D rémunéré directement/indirectement	Sur l'ensemble des effectifs travaillant sur les activités de R&D, une partie du personnel R&D peut participer à des travaux de recherche mais être rémunéré par une autre entité (mises à disposition de chercheurs, prestataires, etc.), ils sont alors non directement rémunérés.